ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mercredi 18 novembre 2015 — N° 129

Président de l'Assemblée nationale :
M. Jacques Chagnon

QUÉBEC

La séance est ouverte à 9 h 40.

_____

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

M. Giguère (Saint-Maurice) fait une déclaration afin de féliciter trois médaillés en arts martiaux membres de l'Association Centres Butactik 04.

_____

M. LeBel (Rimouski) fait une déclaration afin de souligner le succès de l'ensemble musical Emie R Roussel Trio.

_____

Mme Simard (Charlevoix–Côte-de-Beaupré) fait une déclaration afin de souligner le succès d'une activité de financement organisée par la Fondation de l'Hôpital Sainte-Anne-de-Beaupré inc.

_____

M. Lamontagne (Johnson) fait une déclaration afin de féliciter le journaliste Alain Bérubé, lauréat des Grands Prix des hebdos.

_____

M. Polo (Laval-des-Rapides) fait une déclaration afin de féliciter Mme Lise Guindon, lauréate du prix Hommage Aînés.

M. Arcand (Mont-Royal) fait une déclaration afin de souligner l'engagement du Centre Gold auprès des personnes atteintes de troubles du spectre de l'autisme.

_____

M. Bérubé (Matane-Matapédia) fait une déclaration afin de souligner le 30e anniversaire du Transport adapté et collectif de La Mitis (Le TAC de la Mitis).

_____

M. H. Plante (Maskinongé) fait une déclaration afin de souligner le 350e anniversaire de la ville de Louiseville.

_____

M. Gendron (Abitibi-Ouest) fait une déclaration afin de féliciter Mme Heather Macmillan, lauréate du prix Hommage au civisme.

_____

À 9 h 50, M. Ouimet, premier vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

_____

Les travaux reprennent à 10 heures.

_____

Moment de recueillement

Dépôts de documents

M. Fournier, leader du gouvernement, dépose :

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 20 octobre 2015 par M. Paradis (Lévis) concernant la prime d'attraction et de rétention des psychologues du réseau public;

(Dépôt n° 1738-20151118)

La réponse à la question écrite n° 99 concernant la situation des élèves ayant des besoins particuliers en milieu scolaire, plus spécifiquement sur l'application de l'entente de complémentarité entre le réseau de la santé et des services sociaux et le réseau de l'éducation, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 20 octobre 2015 par M. Lisée (Rosemont);

(Dépôt n° 1739-20151118)

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 3 novembre 2015 par Mme Léger (Pointe-aux-Trembles) concernant le maintien des services de proximité de Pointe-aux-Trembles et de Montréal-Est.

(Dépôt n° 1740-20151118)

Dépôts de rapports de commissions

M. Cousineau (Bertrand), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission de l'économie et du travail qui, les 11, 16 et 17 novembre 2015, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 57, Loi modifiant la Loi sur les régimes complémentaires de retraite principalement quant au financement des régimes de retraite à prestations déterminées. Le rapport contient des amendements au projet de loi.

(Dépôt n° 1741-20151118)

Dépôts de pétitions

Mme Léger (Pointe-aux-Trembles) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 14 661 citoyens et citoyennes du Québec, concernant la reconnaissance et le financement adéquat de l'école publique.

(Dépôt n° 1742-20151118)

Mme Lavallée (Repentigny) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 93 citoyens et citoyennes du Québec, concernant l'interdiction de fumer dans les parcs et les espaces verts publics.

(Dépôt n° 1743-20151118)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, M. Blanchette, ministre délégué aux Mines, dépose :

Un article publié sur le site Internet du journal *La Presse*, en date du 31 mai 2013, intitulé « La ministre qui n'aimait pas les mines ».

(Dépôt n° 1744-20151118)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, il est procédé à un avis touchant les travaux des commissions.

Avis touchant les travaux des commissions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 145 du Règlement, M. Ouimet, premier vice-président, donne l'avis suivant :

— la Commission des finances publiques se réunira afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du mandat d'initiative sur le phénomène du recours aux paradis fiscaux.

Motions sans préavis

Mme Lamarre (Taillon), conjointement avec M. Paradis (Lévis) et Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques), présente une motion concernant l'entente conclue avec la Fédération des médecins spécialistes du Québec sur l'application du projet de loi n° 20; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

_____

Mme Roy (Montarville), conjointement avec Mme Maltais (Taschereau), présente une motion concernant le projet de loi n° 59 et la lutte contre l'intégrisme religieux et la radicalisation des personnes; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

_____

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Daoust, ministre de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations, conjointement avec Mme David, ministre de la Culture et des Communications, M. Therrien (Sanguinet), Mme Samson (Iberville) et Mme David (Gouin), propose :

> QUE l'Assemblée nationale souligne la plus haute distinction gouvernementale en culture et en science, les Prix du Québec;
>
> QU'elle salue les récipiendaires des Prix du Québec qui sont des hommes et des femmes qui ont grandement contribué à l'enrichissement individuel et collectif de la société québécoise de même qu'au rayonnement du Québec à travers le monde.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Mme David (Gouin), conjointement avec M. Bergeron (Verchères), présente une motion concernant les conséquences du jugement rendu le 30 janvier 2015 par la Cour suprême du Canada sur le droit d'association, le droit de négociation et le droit de grève; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

_____

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 84.1 et conformément à l'article 146 du Règlement, propose :

> QUE la Commission des transports et de l'environnement, dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 76, Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du transport collectif dans la région métropolitaine de Montréal, procède à des consultations particulières et tienne des auditions publiques les 25 et 26 novembre 2015 à la salle Louis-Joseph-Papineau;
>
> QU'à cette fin, elle entende les organismes suivants :
>
> Association québécoise du transport intermunicipal et municipal
> Union des transports adaptés et collectifs du Québec
> Fédération des transporteurs par autobus
> Communauté métropolitaine de Montréal
> Alliance des regroupements des usagers du transport adapté du Québec
> Transit
> Transport 2000
> Chambre de commerce du Montréal métropolitain (M. Michel Leblanc)
> Caisse de dépôt et placement du Québec
> Ville de Saint-Jérôme
> Société de transport de Montréal
> Ville de Bois-des-Filion
> Ville de Longueuil
> Ville de Laval
> Ville de Saint-Bruno

QU’une période de 12 minutes soit prévue pour les remarques préliminaires, répartie de la manière suivante : 6 minutes au groupe parlementaire formant le gouvernement, 3 minutes 30 secondes au groupe parlementaire formant l'opposition officielle et 2 minutes 30 secondes au deuxième groupe d'opposition;

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme soit de 10 minutes et l'échange avec les membres de la Commission soit d'une durée maximale de 35 minutes partagées ainsi : 17 minutes 30 secondes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 10 minutes 30 secondes pour l’opposition officielle et 7 minutes pour le deuxième groupe d’opposition;

QUE le ministre des Transports soit membre de ladite commission pour la durée du mandat.

Du consentement de l’Assemblée, la motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Sklavounos, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission de la santé et des services sociaux, afin de poursuivre l’étude détaillée du projet de loi n° 44, Loi visant à renforcer la lutte contre le tabagisme;

- la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, afin de poursuivre l’étude détaillée du projet de loi n° 54, Loi visant l’amélioration de la situation juridique de l’animal.

_____

M. Ouimet, premier vice-président, donne les avis suivants :

— la Commission de l'administration publique se réunira en séance de travail afin de préparer l'audition du ministère du Conseil exécutif sur sa gestion administrative et ses engagements financiers; puis en séance publique afin d'entendre le ministère du Conseil exécutif; enfin, en séance de travail afin de statuer sur les observations, les conclusions et les recommandations à la suite de cette audition;

— la Commission des institutions se réunira en séance de travail afin de déterminer les observations, les conclusions et les recommandations de la Commission à la suite de l'audition du Commissaire à la lutte contre la corruption et de la Directrice des poursuites criminelles et pénales.

_____

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

L'Assemblée reprend le débat, ajourné le 17 novembre 2015, sur la motion de Mme Vallée, ministre de la Justice, proposant que le principe du projet de loi n° 59, Loi édictant la Loi concernant la prévention et la lutte contre les discours haineux et les discours incitant à la violence et apportant diverses modifications législatives pour renforcer la protection des personnes, soit maintenant adopté.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

À la demande de M. Sklavounos, leader adjoint du gouvernement, le vote est reporté à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

_____

Mme Vien, ministre du Tourisme, propose que le principe du projet de loi n° 67, Loi visant principalement à améliorer l'encadrement de l'hébergement touristique, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 67 est adopté.

M. Sklavounos, leader adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi n° 67 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission de l'économie et du travail.

La motion est adoptée.

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des finances publiques qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 73, Loi concernant principalement la mise en œuvre de recommandations du comité de retraite de certains régimes de retraite du secteur public.

Après débat, le rapport est adopté.

Adoption

Mme Vallée, ministre de la Justice, propose que le projet de loi n° 51, Loi visant notamment à rendre l'administration de la justice plus efficace et les amendes aux mineurs plus dissuasives, soit adopté.

Un débat s'ensuit.

À 12 h 59, M. Ouimet, premier vice-président, suspend les travaux jusqu'à 15 heures.

En conséquence, conformément à l'article 97 du Règlement, le débat sur la motion de Mme Vallée, ministre de la Justice, est ajourné.

Les travaux reprennent à 15 h 02.

Affaires inscrites par les députés de l'opposition

L'Assemblée reprend le débat, ajourné le 11 juin 2015, sur la motion de M. Charette (Deux-Montagnes) proposant que le principe du projet de loi n° 393, Loi encadrant la nomination de certains titulaires d'emplois supérieurs et uniformisant certains aspects de la nomination des juges et décideurs administratifs, soit adopté.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 209 du Règlement, M. Charette (Deux-Montagnes) prend la parole une deuxième fois au cours de ce débat.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 209 du Règlement, M. Fournier, leader du gouvernement, prend la parole une deuxième fois au cours de ce débat.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° **152** en annexe)

Pour : **44** Contre : **59** Abstention : **0**

En conséquence, le principe du projet de loi n° 393 est rejeté.

Projets de loi du gouvernement

Adoption

L'Assemblée reprend le débat ajourné plus tôt au cours de la présente séance sur la motion de Mme Vallée, ministre de la Justice, proposant que le projet de loi n° 51, Loi visant notamment à rendre l'administration de la justice plus efficace et les amendes aux mineurs plus dissuasives, soit maintenant adopté.

Le débat terminé, la motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 51 est adopté.

Adoption du principe

M. Leitão, ministre des Finances, propose que le principe du projet de loi n° 69, Loi donnant suite à des mesures fiscales annoncées principalement à l'occasion du discours sur le budget du 26 mars 2015, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée à la majorité des voix et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 69 est adopté.

M. Sklavounos, leader adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi n° 69 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission des finances publiques.

La motion est adoptée.

M. Sklavounos, leader adjoint du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au jeudi 19 novembre 2015, à 9 h 40.

La motion est adoptée.

À 17 h 42, M. Gendron, troisième vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au jeudi 19 novembre 2015, à 9 h 40.

Le Président

JACQUES CHAGNON

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion de M. Charette (Deux-Montagnes) :

(Vote n° 152)

POUR - 44

Bergeron (*PQ*)
Bérubé (*PQ*)
Bonnardel (*CAQ*)
Charette (*CAQ*)
Cloutier (*PQ*)
Cousineau (*PQ*)
D'Amours (*CAQ*)
Drainville (*PQ*)
Gaudreault (*PQ*) *(Jonquière)*
Hivon (*PQ*)
Jolin-Barrette (*CAQ*)
Kotto (*PQ*)
Laframboise (*CAQ*)
Lamarre (*PQ*)
Lamontagne (*CAQ*)
Lavallée (*CAQ*)
LeBel (*PQ*)
Leclair (*PQ*)
Legault (*CAQ*)
Léger (*PQ*)
Lelièvre (*PQ*)
Lemay (*CAQ*)
Lisée (*PQ*)
Maltais (*PQ*)
Marceau (*PQ*)
Martel (*CAQ*)
Ouellet (*PQ*) *(René-Lévesque)*
Pagé (*PQ*)
Paradis (*CAQ*) *(Lévis)*
Picard (*CAQ*)
Richard (*PQ*)
Roberge (*CAQ*)
Rochon (*PQ*)
Roy (*PQ*) *(Bonaventure)*
Roy (*CAQ*) *(Montarville)*
Samson (*CAQ*)
Schneeberger (*CAQ*)
Soucy (*CAQ*)
Spénard (*CAQ*)
Surprenant (*CAQ*)
Therrien (*PQ*)
Traversy (*PQ*)
Turcotte (*PQ*)
Villeneuve (*PQ*)

CONTRE - 59

Anglade (*PLQ*)
Arcand (*PLQ*)
Auger (*PLQ*)
Barrette (*PLQ*)
Bernier (*PLQ*)
Billette (*PLQ*)
Birnbaum (*PLQ*)
Blais (*PLQ*)
Blanchette (*PLQ*)
Bolduc (*PLQ*)
Boucher (*PLQ*)
Boulet (*PLQ*)
Bourgeois (*PLQ*)
Busque (*PLQ*)
Carrière (*PLQ*)
Charbonneau (*PLQ*)
Charlebois (*PLQ*)
Chevarie (*PLQ*)
D'Amour (*PLQ*)
de Santis (*PLQ*)
Fortin (*PLQ*) *(Pontiac)*
Fortin (*PLQ*) *(Sherbrooke)*
Fournier (*PLQ*)
Giguère (*PLQ*)
Girard (*PLQ*)
Habel (*PLQ*)
Hamad (*PLQ*)
Hardy (*PLQ*)
Heurtel (*PLQ*)
Huot (*PLQ*)
Iracà (*PLQ*)
Kelley (*PLQ*)
Leitão (*PLQ*)
Lessard (*PLQ*)
Matte (*PLQ*)
Ménard (*PLQ*)
Merlini (*PLQ*)
Montpetit (*PLQ*)
Moreau (*PLQ*)
Morin (*PLQ*)
Nichols (*PLQ*)
Ouellette (*PLQ*)
Paradis (*PLQ*) *(Brome-Missisquoi)*
Polo (*PLQ*)
Proulx (*PLQ*)
Reid (*PLQ*)
Rotiroti (*PLQ*)
Rousselle (*PLQ*)
Sauvé (*PLQ*)
Simard (*PLQ*) *(Charlevoix–Côte-de-Beaupré)*
Simard (*PLQ*) *(Dubuc)*
Sklavounos (*PLQ*)
St-Denis (*PLQ*)
Tanguay (*PLQ*)
Tremblay (*PLQ*)
Vallée (*PLQ*)
Vallières (*PLQ*)
Vien (*PLQ*)
Weil (*PLQ*)